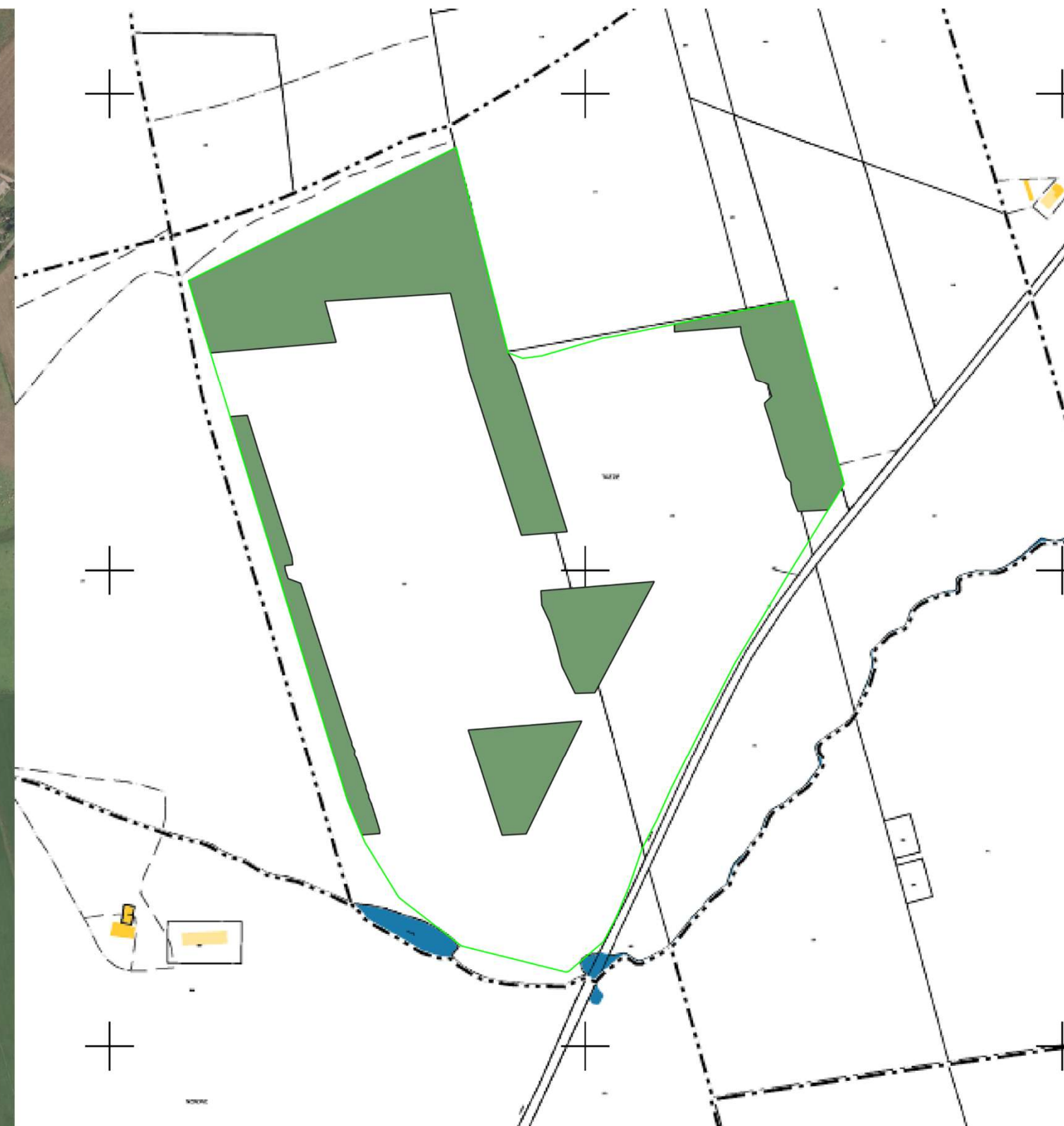




Réalisation d'une extension dans l'enceinte d'une centrale photovoltaïque existante sur la commune d'Aghione	 CORSICA SOLE PRODUIRE, STOCKER, REINVENTER L'ÉNERGIE		Plan des localisations de l'extention	Annexe volontaire n°1	MAITRE D'OUVRAGE CORSICA SOLE Village, 20251 PANCHERACCIA www.corsicasole.fr
Lieu-dit Tozze 20270 Aghione	1	Demande d'examen au cas par cas			

Puissance de l'installation

Caractéristiques de l'installation

Le projet d'extension de centrale se restreint à l'emprise actuelle de la clôture du site, afin de valoriser les espaces non exploités. Le site clôturé est d'une superficie de 34.14 ha et la centrale existante est d'une superficie de 23,4 ha. Le projet d'extension est d'une superficie de 6,97 ha, ce qui représente une extension de la centrale existante de 29,8%.

Enfin, le projet s'implante dans une zone « Ae » du PLU de la commune d'Aghione. Ce zonage est désigné comme dédié à l'installation de fermes photovoltaïques et est donc particulièrement favorable au projet agrivoltaïque présenté dans la présente demande.

Hauteur des tables photovoltaïques

Voies de circulation des engins agricoles

Les emplacements prévus pour l'extension ne sont pas définitifs et peuvent être amenés à évoluer. Nous prévoyons toutefois, afin de faciliter la circulation des engins agricoles, de modifier légèrement le tracé de la piste de 5 mètres de large et de conserver une piste interne traversant les rangées de tables au centre du terrain, également d'une largeur de 5 mètres. Par ailleurs, l'espacement entre les tables est d'environ 6 mètres, ce qui permet une circulation aisée des engins.

Les mesures prévues pour le démantèlement des structures

Le projet photovoltaïque est par nature réversible. Corsica Sole prévoit le démantèlement des structures à l'issue du bail, ainsi que la remise en état du site. Une provision financière sera également prévue afin de garantir la réalisation de ce démantèlement. Le terrain retrouvera ainsi son état d'origine à la fin du bail, en accord avec le propriétaire et le ou les exploitants agricoles. Le potentiel agronomique du sol ne sera pas impacté.

Réalisation d'une extension dans l'enceinte d'une centrale photovoltaïque existante sur la commune d'Aghione		 CORSICA SOLE PRODUIRE, STOCKER, REINVENTER L'ÉNERGIE	Notice complémentaires	Annexe volontaire n°1	MAITRE D'OUVRAGE CORSICA SOLE Village, 20251 PANCHERACCIA www.corsicasole.fr
Lieu-dit Tozze 20270 Aghione	2	Demande d'examen au cas par cas			

LEGENDE

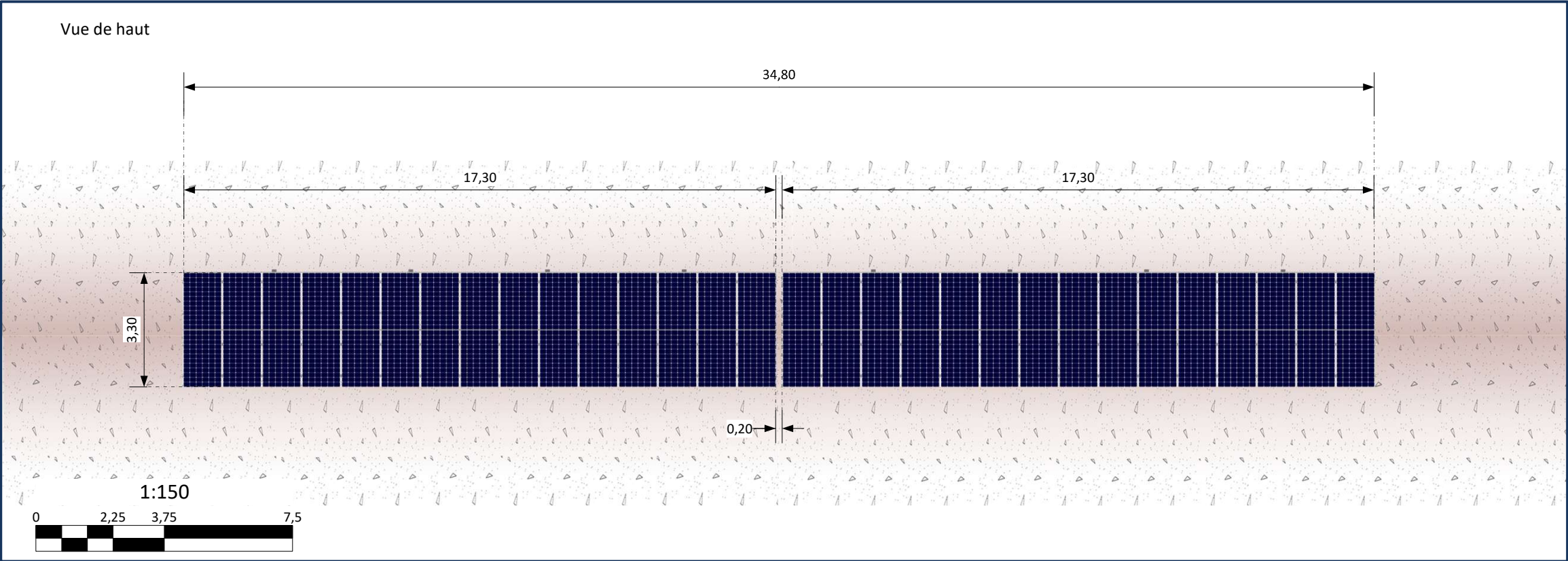
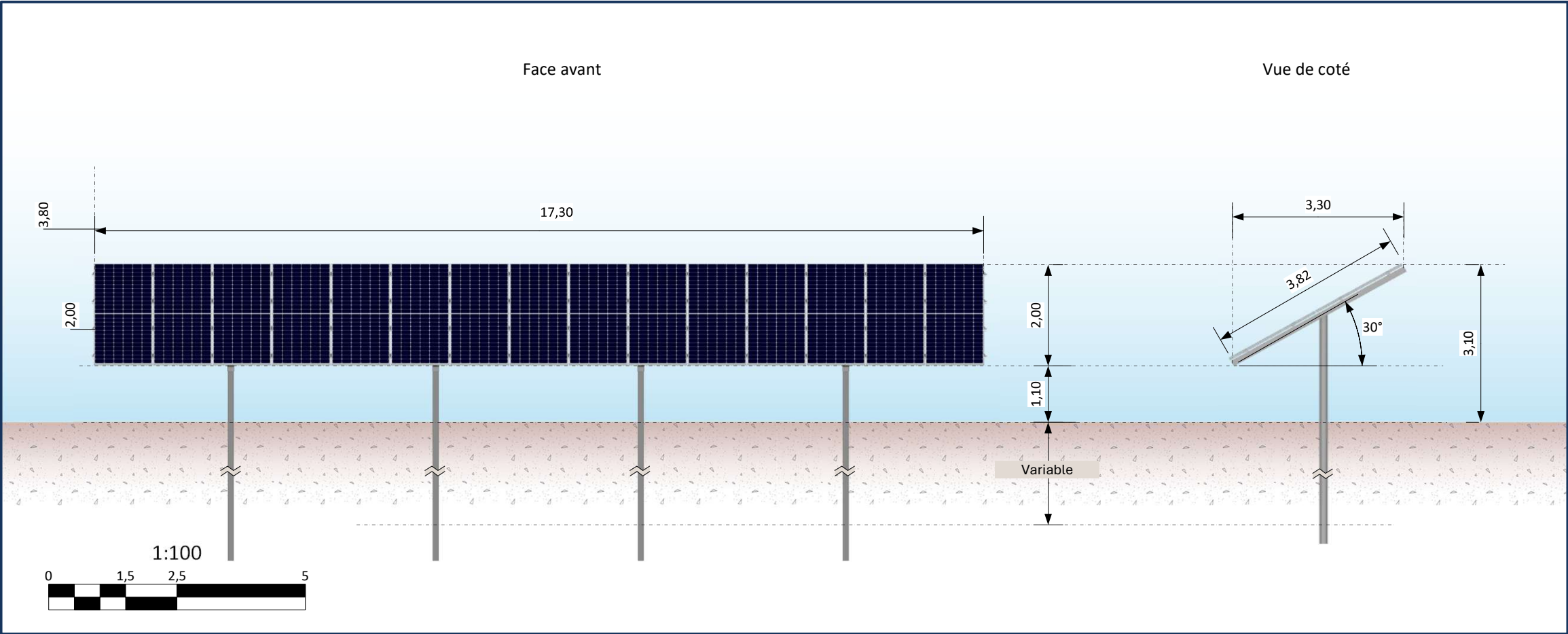
Longueur L : 17,30 m
Largeur au sol l : 3,30 m
Inclinaison de la table i : 30°

Les tables de panneaux suivront les courbes du terrain naturel du site.

Un terrassement ne sera pas nécessaire au regard du faible impact de l’altimétrie du site par rapport à l’implantation des structures porteuses.

ASPECT EXTERIEUR

La structure porteuse des tables, composée en armature métallique, bénéficiera de pieds battus dans le sol créant ainsi une fondation « propre » ne nécessitant pas de partie cimentée.



Réalisation d’une extension dans l’enceinte d’une centrale photovoltaïque existante sur la commune d’Aghione

Lieu-dit Tozze
20270 Aghione



3

Demande d’examen au cas par cas

Plans des façades d’une table photovoltaïque

Annexe volontaire n°1

MAITRE D’OUVRAGE

CORSICA SOLE

Village, 20251 PANCHERACCIA
www.corsicasole.fr